promouvoir l'application de normes adoptées dans le passé, pour traduire dans la réalité de tous les jours ces décisions d'une importance vitale? Je constate qu'une seule commission de la Conférence a reçu le mandat de traiter de cette question — tandis que les quatre autres commissions sont chargées de rédiger de nouveaux textes juridiques. Cette proportion était justifiée il y a quelques années, lorsque la Conférence n'avait pas encore adopté un vaste ensemble de conventions et de recommandations, et lorsque le nombre de membres de l'OIT était encore relativement restreint. Je propose aujourd'hui que le programme des travaux de la Conférence à cet égard soit réexaminé.

Il est vrai que l'OIT compte déjà une commission chargée de l'application des recommandations, mais elle ne suffit pas à la tâche. Elle ne peut qu'effleurer la surface du problème de l'application. Le gouvernement du Canada a proposé plus tôt cette année au Conseil d'administration de l'OIT une façon d'améliorer la situation, à savoir que l'ordre du jour de la Conférence inclue périodiquement un examen des importantes conventions ou groupes de conventions de l'OIT. Cet examen ne remplacerait pas le travail de la commission sur l'application des normes, mais lui servirait plutôt d'appoint. L'objectif serait d'analyser la situation mondiale dans le cadre des objectifs de ces conventions, de déterminer leur degré d'application, d'examiner les obstacles à surmonter pour réaliser ces objectifs, et de proposer à l'OIT certaines activités qui permettraient d'en rendre l'application plus efficace. J'espère que le Conseil d'administration accueillera favorablement cette proposition qui, je le crois fermement, renforcerait l'utilité de l'OIT et améliorerait les conditions de travail, au sens le plus large du terme.

Si ceux qui participent au travail de l'OIT désirent vraiment que justice soit faite pour les travailleurs, il ne suffit pas d'une séance annuelle de rhétorique. Nous pouvons avoir l'air progressif sur le plan politique si chaque année, nous adoptons des normes nouvelles et de portée plus large comme déclarations de principe.

Si, par contre, nous avons vraiment à coeur l'amélioration des conditions de travail, nous nous devons de reconnaître qu'il y a, sur cette planète, d'immenses régions où même les normes et les droits les plus fondamentaux proclamés il y a des années par l'OIT ne sont pas encore appliqués.

Hier, le Financial Times de Londres soulignait que le gouvernement de l'Afrique du Sud refusait toujours de fournir aux travailleurs noirs des conditions de perfectionnement égales ou intégrées et il est évident que nombre de ces travailleurs ne reçoivent peut-être pas un salaire se situant au-dessus du seuil de pauvreté.

Il y a une foule d'autres exemples de gouvernements qui violent les droits les plus fondamentaux des travailleurs. C'est pourquoi j'estime que nous devrions nous attacher davantage au respect, à l'échelle mondiale, des principes que nous avons déjà adoptés, plutôt que de consacrer une trop grande part de nos énergies à faire une publicité peut-être exagérée autour de la déclaration de nouvelles normes.

J'espère également que le directeur général se penchera sérieusement, et dans les meilleurs délais, sur une proposition faite à la Conférence il y a quelques jours par le